



RAPPORT D'ACTIVITES

2016

Contexte de territoire :

Le Pays du sud de l'Aisne, appelé Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (UCCSA) a été créé le 30 décembre 2002. Il était un syndicat mixte fermé, uniquement composé des Communautés de Communes.

- La loi de 2010 réforme les collectivités territoriales et supprime l'assise juridique des Pays. Les Pays, tout en continuant d'exister, n'étaient plus reconnus par la loi comme tels, mais par la forme juridique porteuse de la démarche.
- La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) promulguée le 27 Janvier 2014 est venue corriger l'absence d'assise juridique des Pays. Son article 79 prévoit la création du "Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)". Il figure dans le nouvel article L. 5741-1 du Code général des Collectivités territoriales.

L'UCCSA disposait de l'ensemble des critères pour être transformée en PETR. Suite à l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2014, le PETR s'est substitué au syndicat mixte Pays.

- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) vise à renforcer les intercommunalités qui sont organisées autour de bassins de vie. Le seuil des intercommunalités est dorénavant de 15 000 habitants.

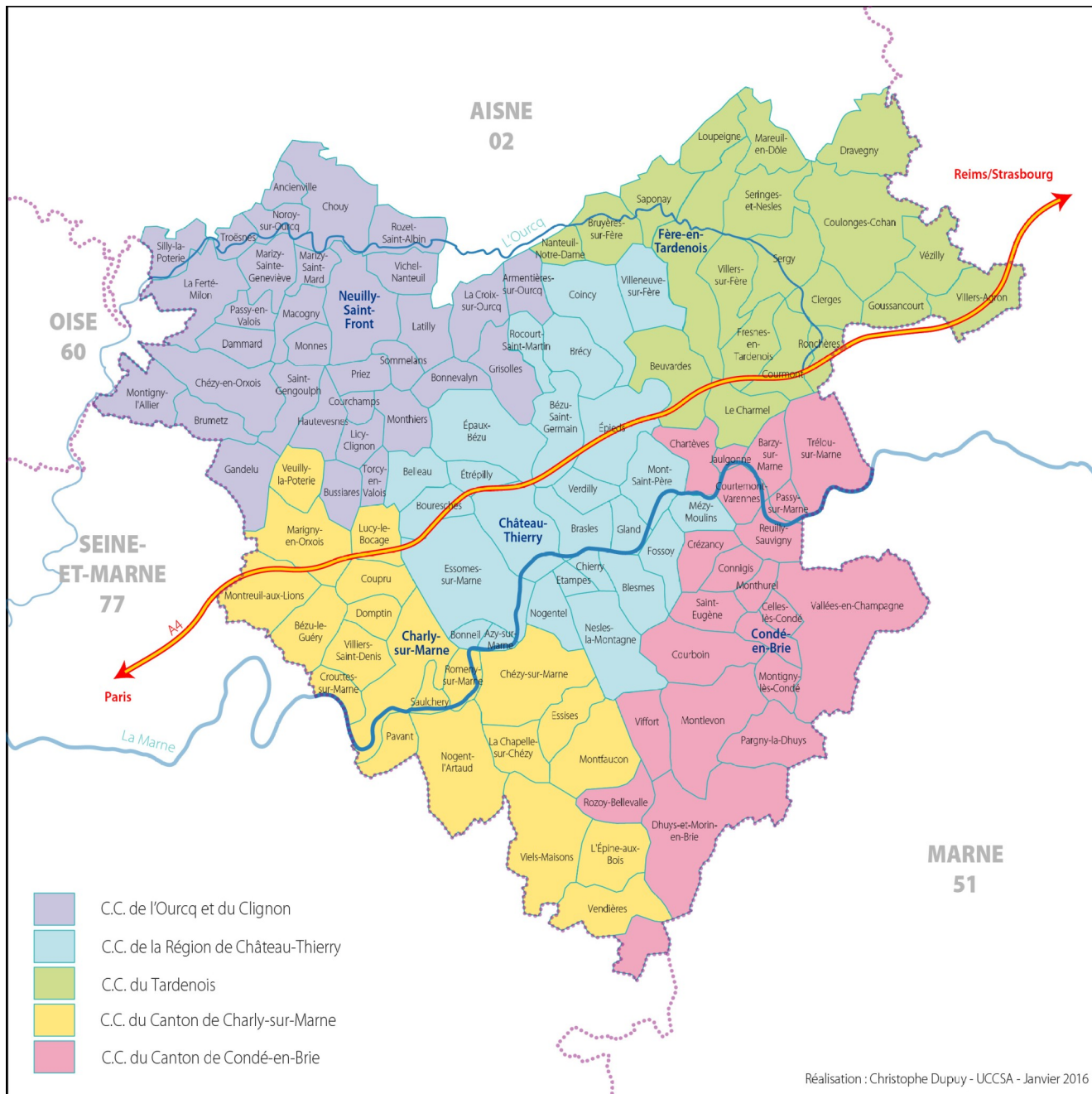
Suite aux différents ateliers organisés et à l'accompagnement d'un bureau d'études tout au long de l'année 2016, chaque conseil communautaire a pu se positionner sur la volonté d'intégrer ou non un nouvel EPCI.

Ainsi, l'application de cette réforme a conduit à la fusion de 3 EPCI (La Communauté de Communes du Tardenois, la Communauté de Communes du canton de Condé-en-Brie, la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry) et la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT). La dissolution de la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon sera prononcée avec le départ de 12 communes sur le territoire de Villers-Cotterêts. Les autres communes de la CCOC seront intégrées à la CARCT.

La Communauté de communes du canton de Charly sur Marne reste sur son périmètre identique.

Le périmètre du territoire

Annexe 1



En 2016, le PETR - UCCSA comptait 120 communes soit 74 853 habitants (INSEE, population légale double compte 2016).

Rôle du PETR - UCCSA

Le PETR - UCCSA a pour objectif de participer à la définition d'une politique de développement durable et équilibré du sud de l'Aisne dans les domaines du tourisme, de l'action économique, de l'emploi, de l'amélioration du cadre de vie, du logement, de la valorisation du patrimoine, de la mise en valeur de l'environnement, de la diffusion culturelle, de l'animation et des services à la population.

Les missions confiées sont en lien avec la définition d'une politique de développement durable et équilibré à l'échelle du territoire. Il s'agit de mettre en œuvre cette politique en favorisant la concertation, en coordonnant les actions et parfois en disposant de la maîtrise d'ouvrage des projets.

Le PETR - UCCSA a un rôle de développement général du territoire. Pour ce faire, une équipe qui travaille pour le développement touristique, économique et culturel mais aussi pour la prise en compte de la personne et de son environnement.

Les effectifs

2016 : 25 agents

Catégorie A : 11 = 4 titulaires, 7 non titulaires

Catégorie B : 2 = 2 titulaires

Catégorie C : 12 = 7 titulaires, 3 non titulaire, 2 contrat aidés

Effectifs : 25 – 22,36 ETP
Au 1^{er} décembre 2016

TITULAIRES : 13

Services	Temps de Travail
Administratif	
Attaché territorial	Temps plein
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps plein
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Temps plein
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	80 % → 100 % au 01/03/2017
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	80 %
Technique	
Brigade Verte	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps plein
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps plein
Agent d'entretien	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	90 %
CLIC	
Attaché	80 %
Assistant Socio éducatif principal	80 %
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	85 %
MAIA	
Cadre de santé paramédicaux de 2 ^{ème} classe Détachement du Centre Hospitalier de Château-Thierry pour une durée d'1 an renouvelable	Temps plein
Infirmière en soins généraux de classe normale Détachement du Centre Hospitalier de Château-Thierry pour une durée d'1 an renouvelable	Temps plein

NON TITULAIRES : 12

Services	Temps de travail	Date de fin de contrat
Leader		
Animatrice	100 %	15/05/2017
Assistante	85 %	30/06/2017
Conseil de Développement		
Assistante	100 %	14/11/2017
Communication		
Chargé de communication	85 %	18/10/2017
SCoT		
Chargé de mission	100 %	31/03/2017
Enfance Jeunesse		
Coordinatrice	100 %	31/12/2017
PCET		
Chargée de mission	100 %	31/07/2017
MAIA		
Assistante	57 %	Fin de CUI 19/04/2017 Titularisation du poste prévue : délibération du 07/07/16
Assistante Remplacement congés maternité	57 %	accroissement temporaire d'activité de décembre 2016 à mars 2017
Gestionnaire de cas	100 %	12/10/2017
Coordinatrice seniors	100 %	17/11/2017
Ferme du ru chailly		
Agent d'entretien	57 %	Fin de CUI 22/02/2017 Titularisation du poste prévue : délibération du 19/10/16
Préservation Espaces Naturels		
Chargé de mission	100 %	En attente
Plateforme énergétique		
Animateur	100 %	Recrutement en 2017

Dépenses et des recettes de fonctionnement et investissement

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Réalisations de l'exercice			
Section de Fonctionnement	1 580 348,40 €	1 637 976,19 €	+ 57 627,79 €
Section d'Investissement	90 331,07 €	114 780,22 €	+ 24 449,15 €
Total	1 670 679,47 €	1 752 756,41 €	+ 82 076,94 €
Reports de l'exercice N - 1			
Section de Fonctionnement		205 604,65 €	205 604,65 €
Section d'Investissement	45 410,70 €		- 45 410,70 €
Total report N - 1			+ 160 193,95 €
Reste à réaliser en Investissement	1 736 €	0,00 €	- 1 736,00 €
TOTAL CUMULE	1 717 826,17 €	1 958 361,06 €	+ 240 534,89 €

Emprunts

ANNEE		CAPITAL	INTERET	ANNUITE	TOTAL	
2016	Bâtiment	28 820,30	443,87	29 264,17	41 156,97	Fin avril 2016
	SCoT	11 156,64	736,16	11 892,80		
2017	SCoT	11 497,40	395,40	11 892,80	11 892,80	
2018	SCoT	5 879,66	66,67	5 946,33	5 946,33	Fin mai 2018

Il est à noter la fin de l'emprunt sur les locaux de la Ferme du ru Chailly en avril 2016 (annuités de 29 264,17 €).

Mise en œuvre et suivi des programmes de contractualisation à l'échelle du PETR

- LEADER 2014-2020

Des précisions ont été apportées à la candidature du Sud de l'Aisne afin de répondre aux interrogations émises par l'autorité de gestion et l'ASP. De nombreux échanges ont lieu avec la mission régionale du Sud de l'Aisne et les partenaires associés (Maison du Tourisme, chambres consulaires ...)

Après examen des autres candidatures, une enveloppe de 1.8 millions d'euros a été attribuée au territoire. Notre objectif sera de valoriser la production et la consommation de nos richesses locales : agricoles, naturelles, artisanales, touristiques, afin de renforcer l'économie locale et développer l'emploi sur le territoire.

Les premières demandes ont été réalisées et les porteurs de projets ont été accompagnés dans cette démarche. Les premiers comités de programmation ont permis de sensibiliser les membres à la stratégie locale de développement (SLD), réfléchir sur le règlement intérieur et construire la grille de sélection, outil indispensable pour permettre l'évaluation des futurs dossiers. Une nouvelle animatrice et gestionnaire ont été recrutées.

- Candidature à l'appel à projets TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Suite à la première enveloppe de 500 000€ attribuée au PETR - UCCSA, la collectivité a répondu au second appel à projet national.

Conscient des enjeux d'avenir du territoire, le PETR souhaite articuler les politiques d'urbanisme, d'habitat, de transports, d'énergie et de gestion des déchets à une échelle pertinente. Notre objectif est d'initier des projets concertés dans un souci de sobriété et d'efficacité énergétique. Après avoir recensé l'ensemble des projets potentiels, un arbitrage a été réalisé par les élus pour identifier les projets inscrits dans cette démarche. Une enveloppe de 1.5 millions d'euros a permis de financer des projets en lien avec la réhabilitation des bâtiments publics, l'éclairage public, la biodiversité et l'éducation.

- Contrat de ruralité

Un nouveau dispositif a également été mis en place pour accompagner les projets portés en milieu rural L'État a annoncé la reconduction du fonds de soutien à l'investissement local et la création des contrats de ruralité. Ce contrat a pour objectif de présenter un diagnostic de territoire et de recenser tous les projets déjà engagés et à venir (jusque 2020) afin d'avoir une vision globale des actions sur le sud de l'Aisne. Des financements spécifiques pourront être attribués. Un comité de pilotage sera mis en œuvre avec l'ensemble des partenaires.

- Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 (CEJ)

Les collectivités ont reconduit leurs engagements dans le contrat Enfance-Jeunesse 2016-2019 qui est soutenu par la CAF de l'Aisne et la MSA.

Il accompagne les politiques enfance jeunesse mises en œuvre sur le territoire et contribue au fonctionnement des accueils collectifs de qualité.

Afin de répondre aux besoins des équipes d'animation, 50 agents se sont inscrits au BAFA/BAFD et 50 personnes ont été formées aux pratiques de « premiers secours ».

Des réflexions ont été menées sur d'autres projets de formation et de sensibilisation autour de thématiques précises, telles que le lien parent-enfant, la sécurité, l'alimentation

Classes et ateliers du patrimoine

Près de 800 enfants ont été accueillis lors des classes et ateliers du patrimoine.

Les élèves ont découvert les paysages et le patrimoine du Sud de l'Aisne par des visites de musées ou de monuments. Ces séjours et ateliers leur ont permis de s'initier aux arts plastiques (poterie, sculpture, peinture, vitrail, reliure) et de rencontrer les artisans ou artistes locaux qui pratiquent ces métiers d'art.

La Maison du Tourisme du sud de l'Aisne Les Portes de la Champagne

Le 12 juillet 2013, les élus de l'UCCSA ont voté la création de la Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne. Il s'agit d'un Office de Tourisme intercommunautaire, né de la fusion des différents Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives existants sur le territoire (à l'exception de la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon), sous forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). La Maison du Tourisme se constitue d'un comité de direction qui regroupe les élus et les prestataires touristiques du territoire. Il délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de la Maison du Tourisme. L'objectif est de faire du Sud de l'Aisne une véritable destination touristique reconnue.

En partenariat avec le Directeur de la Maison du Tourisme du sud de l'Aisne, le PETR a travaillé sur différents thèmes notamment la poursuite du traitement et de la collecte de la taxe de séjour, la modification des statuts et la réflexion sur l'appel à projets Guide du Routard.

La promotion du territoire est quant à elle mise en avant par la Maison du tourisme du sud de l'Aisne Les Portes de la Champagne.

La Maison du tourisme s'attache ainsi à proposer de nouvelles visites guidées qui mettent en avant les richesses historique, culturelle et patrimoniale du sud de l'Aisne.

Parfaitement intégré aux paysages, le vignoble de Champagne et sa Route Touristique favorise le développement de la filière œnotouristique, qui est un véritable atout pour le territoire. Pour preuve, le nombre d'acteurs labellisés Vignobles et Découvertes ne cesse d'augmenter.

L'œnotourisme permet également de faire découvrir les autres produits locaux fabriqués par les nombreux artisans qui partagent leur savoir-faire.

Enfin, la thématique de la grande guerre est au cœur de nos priorités. Nous pouvons nous réjouir d'une clientèle américaine de plus en plus présente, fruit des opérations menées outre atlantique par la Maison du Tourisme.

Poursuite des autres missions menées à l'échelle du sud de l'Aisne

- Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) a été approuvé le 4 décembre 2014. Les actions inscrites sont en cours de planification. Une avancée spécifique a été réalisée sur la mise en œuvre d'une agence locale de l'énergie et du climat (ALEC).

L'approbation d'une plateforme de rénovation énergétique, avec le soutien de l'ADEME, en constitue la première étape.

Cette plateforme répondra à 3 enjeux :

- o Stimuler la demande des particuliers et simplifier leur parcours pour la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique,
- o Mobiliser, coordonner et fédérer les acteurs concernés du territoire : espace info énergie, opérateur du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE), Conseil Départemental, ADEME, Conseil Régional, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Fédérations professionnelles..., et associer les organismes financiers le cas échéant,
- o Inciter les professionnels de la réhabilitation énergétique à se mobiliser et les encourager à : obtenir le label Reconnu Garant Environnemental (RGE), monter en compétence afin de susciter un vivier de compétences et favoriser l'économie locale et circulaire.

De plus, les délégués du PETR ont approuvé l'extension du SPEE/Pass Picardie Rénovation au périmètre du PETR – UCCSA et la sensibilisation des acteurs aux économies d'énergies (organisation d'ateliers éco-gestes par Aisne Habitat, lancement du Défi Famille à Energie Positive ...). En aout 2016, un chargé de mission spécifique a été recruté pour suivre ces opérations.

Alors que des réflexions seront menées sur la mobilité, les énergies renouvelables et la vulnérabilité au changement climatique, l'implication de tous les acteurs sera nécessaire pour atteindre les objectifs nationaux.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Il a été approuvé le 18 juin 2015 et rendu exécutoire au 31 aout 2015. Des rencontres plus spécifiques avec les élus des conseils communautaires se sont déroulés pour présenter le PCET et le SCoT.

Afin de faciliter sa mise en œuvre, le PETR propose un accompagnement des communes qui élaborent, modifient ou révisent leurs documents d'urbanisme. La répartition de la consommation foncière est un des enjeux majeurs qui doit garantir le respect des densités inscrites dans le SCoT. Au-delà des conseils stratégiques, la rédaction du règlement des PLU est appuyée pour favoriser l'équilibre entre l'habitat, les activités, les espaces agricoles et naturels, la répartition des équipements et des commerces, l'intégration des problématiques énergétiques et la mobilité.

Avis rendus :

- 31 Mars 2016: Avis sur la modification du PLU de Bézu le Guéry
- 7 Juillet 2016 : Avis PLU de Jaulgonne et Saint Eugène
- 19 Octobre 2016 : Avis PLU de Saulchery

- le CLIC du Sud de l'Aisne

Sous l'égide du Conseil départemental, il intervient auprès des personnes âgées de plus de 60 ans qui rencontrent des difficultés liées à l'âge ou la dépendance.

En 2016, l'équipe a répondu à 593 demandes, soit dans les locaux: 4 avenue Pierre et Marie Curie à Château-Thierry) lors de permanences ou de rdvs soit au domicile des personnes. Depuis le 1^{er} Septembre, l'équipe du CLIC assure également une permanence, le lundi sur rendez-vous, pour toutes les personnes en situation de handicap. En 4 mois, l'équipe a

répondu à 235 demandes. Cette action en lien avec la Maison Départemental des Personnes Handicapées satisfait à une réelle attente de la population

Depuis septembre 2016, le PETR a conventionné avec le Conseil Départemental pour que le CLIC réalise les permanences de la MDPH dans les locaux Pierre et Marie Curie à Château-Thierry

- La MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)

Elle favorise le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, qui souffrent de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Son rôle est de renforcer l'articulation des professionnels des champs sanitaire, social et médico-social qui travaillent autour de la personne et de ses aidants.

La collaboration de tous les professionnels est en effet indispensable pour garantir la qualité de prise en charge de la personne. Ainsi, les partenaires de la MAIA Aisne-Sud ont travaillé ensemble sur la création de plusieurs outils, notamment une procédure de protection juridique commune, une fiche de liaison domicile/hôpital et également un site internet qui informera de toutes les ressources du territoire.

La construction collective est en construction, les partenaires sont mobilisés pour élaborer ensemble un parcours harmonisé qui favorise le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

De plus, la gestion de cas complexes permet aux usagers, dont le maintien à domicile s'avère extrêmement compliqué, de bénéficier d'un accompagnement au long cours. Actuellement ce sont 90 personnes qui bénéficient d'un accompagnement personnalisé en gestion de cas. Grace à ces interventions, plusieurs problématiques de terrain ont été remontées et deviendront des axes de travail prioritaires pour 2017

- Musique en Omois :

Ce festival est organisé tous les étés, dans une ville ou un village de chaque territoire. Il permet à tous les habitants d'accéder à la culture et de partager un moment convivial.

Estimation du public accueilli :

1/07 : Saint Eugène : 600 personnes
8/07 : Gandelu : 800 personnes
13/07 : Château Thierry : 1 200 personnes
15/07 : Le Charmel : 800 personnes
22/07 : Viels Maisons : 200 personnes
29/07 : Epieds : 1 000 personnes
Total : 3 400 personnes

Nous accusons une baisse de public mais cela s'explique avant tout par une météo très mitigée, avec 2 dates particulièrement touchées, Saint-Eugène et surtout Viels-Maisons.

Un questionnaire a été mis en ligne afin de connaître les ressentis du public, ses attentes, son niveau de satisfaction et ses propositions. 174 personnes ont participé.

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement Territorial du Sud de l'Aisne est une instance consultative de concertation. C'est un véritable laboratoire d'idées qui propose des temps d'écoutes et de veille en avant des décisions publiques. Il impulse des réflexions prospectives et transversales sur des projets d'avenir.

Le Président Michel BAROUX et les Vice Présidents animent le débat public territorial autour de thématiques prioritaires. Ils se saisissent de dynamiques citoyennes, et d'évolutions sociétales pour organiser des commissions.

La Commission 1 : Développement économique poursuit des travaux en lien avec le développement durable (filière bois local, bois construction, bois énergie, économie numérique, ...);

La Commission 2 : Qualité de vie et cohésion sociale mène des travaux autour de l'économie sociale et solidaire, des modes de vie et des sujets autour de l'enfance et du développement des circuits courts.

La Commission 3 : Rayonnement touristique et coopération constitue un pôle de réflexion territorial sur le développement du tourisme et de la culture. Elle porte un axe fort qui intègre, tradition coopérative et partenariale, avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour tous les porteurs de projets touristiques sur le sud de l'Aisne.

Afin de faire connaître les initiatives réalisées en matière de développement local, le Conseil de Développement Territorial contribue aux rencontres et aux ateliers réalisés par la Coordination Régionale des Hauts de France.

Présent aussi à l'échelle nationale, Il participe aux appels à contribution sur les thèmes de l'innovation territoriale. C'est dans ce cadre, que le Conseil de Développement Territorial a reçu le trophée de la concertation territoriale.

Annexe 1 : Périmètre du PETR - UCCSA

- **La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne (C4)** a été créée le 31 décembre 1995. Elle regroupe **21 communes** (Bézu-le-Guéry, Charly-sur-Marne, Chézy-sur- Marne, Couprou, Crouttes-sur-Marne, Domptin, Essises, La Chapelle-sur-Chézy, L'Épine-aux-Bois, Lucy-le-Bocage, Marigny-en-Orxois, Montfaucon, Montreuil-aux-Lions, Nogent-l'Artaud, Pavant, Romény-sur-Marne, Saulchery, Vendières, Veully-la-Poterie, Viels-Maisons, Villiers-Saint-Denis),

- **Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie (4CB)** a été créée le 2 juin 1995. Elle regroupe **21 communes** (Barzy-sur-Marne, Celles-lès-Condé, Chartèves, Condé-en-Brie, Connigis, Courboin, Courtemont-Varennes, Crézancy, Dhuys-et-Morin-en-Brie, Jaulgonne,,Monthurel, Montigny-lès-Condé, Montlevon, Pargny-la-Dhuys, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny, Rozoy-Bellevalle, Saint-Eugène, Trélou-sur-Marne, Vallées-en-Champagne, Viffort),

- **Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon (CCOC)** a été créée le 2 juin 1995. Elle regroupe **21 communes** : Armentières-sur-Ourcq, Bonnevalyn, Brumetz, Bussiares, Chézy-en-Orxois, Courchamps, Gandelu, Grisolles, Hautevesnes, La Croix-sur-Ourcq, Latilly, Licy-Clignon, Monthiers, Montigny-l'Allier, Neuilly-Saint-Front, Priez, Rozet-Saint-Albin, Saint-Gengoulph, Sommélans, Torcy en-Valois, Vichel-Nanteuil),

- **Communauté de Communes du Tardenois (CCT)** a été créée le 23 décembre 1996. Elle regroupe **20 communes** (Beuvarde, Bruyères-sur-Fère, Cierges, Coulonges-Cohan, Courmont, Dravegny, Fère-en-Tardenois, Fresnes-en-Tardenois, Goussancourt, Le Charmel, Loupeigne, Mareuil-en-Dôle, Nanteuil-Notre-Dame, Ronchères, Saponay, Sergy, Seringes-et-Nesles, Vézilly, Villers-Agron, Villers-sur-Fère),

- **Communauté de Communes de la Région de Château Thierry (CCRCT)** a été créée le 31 décembre 1995. Elle regroupe **25 communes** (Azy-sur-Marne, Belleau, Bézu-Saint-Germain, Blesmes, Bonneil, Bouresches, Brasles, Brécy, Château-Thierry, Chierry, Coincy l'Abbaye, Épaux-Bézu, Épièdes, Essômes-sur-Marne, Étampes-sur-Marne, Étrépilly, Fossoy, Gland),